



## Vente bateau en 2 versements

Par RomBonif, le 16/06/2010 à 01:24

Bonjour,

Je suis sur le point de vendre mon voilier à une personne. Cette personne ne dispose pas de l'ensemble de la somme nécessaire tout de suite. Il voudrait procéder comme suit:

**1. Acquisition du voilier à 50% en copropriété avec mois d'ici la fin du mois de juillet 2010.**

Cette solution permet de conserver la place au port qui est eprdue sinon lors de la vente totale d'un navire.

Dans ce cas, je pourrais préciser que je me dégage de toute responsabilité tant au niveau de l'entretien que de l'utilisation, n'étant plus utilisateur du bateau.

**2. Solde du reste des 50% avant février 2011**

Il faudrait que je puisse verrouiller cette procédure, que je ne me retrouve pas propriétaire de la moitié du bateau avec une personne qui finalement ne me rachète pas l'autre moitié. Est-ce possible? Comment procéder?

Cordialement

Romain